

**SIBELGA**

**Association intercommunale ayant pris la forme d'une  
société coopérative à responsabilité limitée**

**Exercice 2013**

**oOo**

**COMPTES AU 30 JUIN**

**oOo**

**Commentaire des situations active et passive**

**oOo**

**COMMENTAIRE DE LA SITUATION ACTIVE AU 30 JUIN 2013****III. Immobilisations corporelles**

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

L'estimation de la dotation d'amortissement afférente au 1<sup>er</sup> semestre est comptabilisée aux comptes de régularisation du passif.

**IV. Immobilisations financières****A.1. Entreprises liées – Participations**

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 158.400,00), Sibelga Operations (€ 18.800,00) et Brussels Network Operations (€ 4.018.228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ - 2.968,42).

**B.1. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – Participations**

Souscription de 62 parts dans le capital social de la société Atrias.

**C. Autres immobilisations financières**

1. Actions et parts  
Souscription d'une part de Laborelec.
2. Créances et cautionnements en numéraire  
Garanties diverses.

**VI. Stocks et commandes en cours d'exécution****A.1. Stocks – Approvisionnements**

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

**B. Commandes en cours d'exécution**

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

**VII. Créances à un an au plus****A. Créances commerciales**

- Créances relatives à l'activité « Accès & Transit » (€ 64.165.475,33).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 53.644.788,77).
- Créances douteuses pour travaux divers (€ 1.330.507,80).
- Divers montants restant à régulariser (€ 27.268,54).

**B. Autres créances**

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'ordonnance électricité du 19 juillet 2001 et de l'article 20 septiesdecies de l'ordonnance gaz du 1<sup>er</sup> avril 2004 (€ 4.034.256,44).
- Montants de TVA (€ 4.258,94) et de précomptes (€ 11.486,89) restant à récupérer.
- Cotisations fédérales électricité restant à récupérer (€ 1.877.949,33).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 747.522,30).
- Cautionnements versés pour travaux (€ 166.920,61).
- Divers montants restant à récupérer (€ 78.668,92).

**VIII. Placements de trésorerie****B. Autres placements**

Situation des placements auprès de Belfius.

**IX. Valeurs disponibles**

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

**X. Comptes de régularisation**

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€ 101.674.817,58).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées pour clients protégés (€ 1.155.779,76).
- Charges comptabilisées d'avance (€ 428.368,19).
- Produits acquis (€ 268.573,06).

**COMMENTAIRE DE LA SITUATION PASSIVE AU 30 JUIN 2013****I. Capital****A. Capital souscrit**

Valeur nominale du capital social représenté par 4.696.202 parts sociales A (€ 469.620.200,00) et 251.819 parts sociales E (€ 25.181.900,00).

**II. Primes d'émission**

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activités des Secteurs Sud de Sibelgaz en Sibelga. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

**III. Plus-values de réévaluation**

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

**IV. Réserves****A. Réserve légale**

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

**B.2. Réserves indisponibles - Autres**

Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées.

**D. Réserves disponibles**

Réserve constituée en vue de couvrir les soldes maîtrisables pour exercices réglementaires en cours (€ 7.742.166,65) et réserve « Fonds d'Eclairage Public » (€ 11.407.676,62).

**VI. Subsidés en capital**

Subsidés reçus pour investissements.

**VII. Provisions et impôts différés****A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges**

- Provision constituée en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5.531.879,17).
- Provisions constituées dans le cadre de la clôture des activités « Supply » pour couvrir d'une part, les charges additionnelles liées au recouvrement des créances, d'autre part, le montant des créances irrécouvrables (€ 4.596.844,70).
- Provisions constituées pour couvrir le montant de créances irrécouvrables d'activités diverses telles que fraudes, bris de scellés et compteurs oubliés (€ 35.745.031,39).
- Provision « Rest-term » destinée à couvrir la différence entre la réconciliation et l'allocation des volumes distribués, celle-ci étant à charge du GRD (€ 16.080.615,61).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites (€ 6.513.734,08).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1.312.721,20).
- Provision constituée en vue de couvrir un litige IT (Attachmate) (€ 627.189,65).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnisations pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 94.612,50).
- Provision constituée en vue de couvrir le litige avec Electrabel pour la clôture des comptes dans le cadre de la libéralisation au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (€ 5.028.407,69).

**VIII. Dettes à plus d'un an****A. Dettes financières****2. Emprunts obligataires non subordonnés**

Emission obligataire pour un montant de 100.000.000,00 € en date du 23/05/2013 pour une durée de 10 ans.

**4. Etablissements de crédit**

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par :

- Belfius (€ 13.432.007,79) ;
- KBC (€ 40.553.315,61).

**D. Autres dettes**

Ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 73.935.046,80) ainsi qu'un cautionnement reçu en numéraires (€ 53.853,30).

**IX. Dettes à un an au plus****A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Montants à rembourser, avant le 31 décembre :

- sur les prêts à long terme accordés par Belfius (€ 2.578.594,74) ;
- sur les prêts à long terme accordés par la KBC (€ 4.979.201,08) ;
- sur la ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 5.260.755,78).

**C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs**

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

**D. Acomptes reçus sur commandes**

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients en régime de relevé annuel des consommations (€ 1.155.779,76) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€ 525.846,87).

**E. Dettes fiscales, salariales et sociales**

## 1. Impôts

Cette rubrique enregistre :

- le montant dû à la T.V.A. (€ 4.476.188,85) ;
- le précompte professionnel (€ 18.342,76) ;
- les cotisations sur énergie (€ 3.373,45).

## 2. Rémunérations et charges sociales

Jetons de présence restant à payer aux administrateurs et aux membres du Comité Technique.

**F. Autres dettes**

Sous cette rubrique figurent :

- les montants restant à rembourser à la clientèle (€ 9.650.800,50) ;
- la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 19.302.119,96) ;
- le solde du produit du « droit article 26 » de l'ordonnance électricité du 19 juillet 2001 et du « droit article 20 septiesdecies » de l'ordonnance gaz du 1<sup>er</sup> avril 2004 restant à payer à l'IBGE (€ 4.955.154,32) ;
- les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€ 23.019,07) ;
- divers montants restant à payer (€ 877.819,56).

**X. Comptes de régularisation**

Ce poste comprend :

- les provisions pour charges financières (€ 1.322.073,68) ;
- le solde du « Cost Pool Rémunérations » (€ 10.374.828,62) ;
- les provisions pour primes URE/URG restant à liquider (€ 3.471.697,63) ;
- les soldes non maîtrisables pour exercices réglementaires en cours (bonus-malus CREG) (€ 67.164.516,58) ;
- l'estimation de la dotation d'amortissement sur immobilisations corporelles afférente au 1<sup>er</sup> semestre (€ 21.697.200,00) ;
- les résultats, non encore affectés, sur démolitions et désaffectations d'immobilisations corporelles (€ 3.789.793,01) ;
- divers montants restant à régulariser (€ 3.667.712,40).